

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-dessous le dossier de consultation de l'acheteur CENTRE HOSPITALIER PONT DE VEYLE situé sur la commune de PONT DE VEYLE.

Article 1 : Objet de la consultation

La présente consultation concerne la fourniture de denrées alimentaires.

Type de Marché :

Marché de fournitures

Procédure et forme de marché :

Les prestations feront l'objet d'un marché passé en procédure adaptée, conformément à l'article R2123-1 du code de la commande publique.

Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la consultation pour motifs d'intérêt général.

Les prestations feront l'objet d'un accord-cadre avec émission de bons de commandes.

Les bons de commande seront notifiés au fur et à mesure des besoins.

Les produits demandés :

- Produit n°1 Flûte (Livraison les dimanches et jours fériés entre 6h et 7h d'environ 29 flutes fraîches non tranchées. Commandes envoyées à la semaine, si besoin réajustement la veille par téléphone.) (réponse le 05/05/2025 au plus tard) – Quantité maximum : 464Unité(s) - 5 jours de délai de livraison
- Produit n°2 Viennoiserie fraîche (brioche individuelle 50gr Une seule livraison entre 6h et 7h, qui correspondra à un jour férié sur la période. Quantité entre 140 et 160 brioches individuelles 50 gr selon la commande adressée la semaine précédente.) (réponse le 05/05/2025 au plus tard) – Quantité maximum : 160Unité(s) - 5 jours de délai de livraison
- Produit n°3 Viennoiserie fraîche (Pain au chocolat Une seule livraison entre 6h et 7h, qui correspondra à un jour férié sur la période. Quantité entre 140 et 160 pains au chocolat selon la commande adressée la semaine précédente.) (réponse le 05/05/2025 au plus tard) – Quantité maximum : 160Unité(s) - 5 jours de délai de livraison
- Produit n°4 Viennoiserie fraîche (Croissant Une seule livraison entre 6h et 7h, qui correspondra à un jour férié sur la période. Quantité entre 140 et 160 croissants selon la commande adressée la semaine précédente.) (réponse le 05/05/2025 au plus tard) – Quantité maximum : 160Unité(s) - 5 jours de délai de livraison

Les livraisons s'effectueraient à un rythme : Quotidien

Modalités de livraison :

La livraison aura lieu selon les modalités décrites ci-après : Livraison en cuisine entre 6h et 7h les dimanches (flutes) et les jours fériés (flutes et viennoiseries). Accès livraison par l'impasse de la biscuiterie à Pont de Veyle (01290).

Spécifications complémentaires :

Marché le lundi matin dans la commune.

Date limite de remise des offres :

05/05/2025, à minuit.

Article 2 : Durée du marché

Le marché est conclu pour la période du 10/05/2025 au 09/08/2025

Article 3 : Jugement des offres

Ce jugement sera exécuté dans les conditions prévues à l'article R 2152-7 du code de la commande publique.

Le Pouvoir Adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération conformément aux règles qui régissent cette forme de consultation.

Les critères retenus pour le jugement des offres seront les suivants :

- Production par un artisan boulanger (Oui correspondant à la meilleure note) – 40%
- Prix (en € HT au kilo ou unitaire) – 30%
- Qualité du produit (fraicheur) (Délai le plus court entre la date de fabrication et la date de livraison) – 20%
- Performances matière d'approvisionnement direct (0 ou 1 intermédiaire) (0 intermédiaire correspondant à la meilleure note) – 10%

Pour répondre à ce marché, il vous est demandé de bien vouloir remplir le formulaire suivant :

Lien vers formulaire de réponse de la consultation

Elimination des offres :

- Toute offre remise hors délai sera éliminée.
- Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés, dûment remplis et signés.

Coordonnées de l'acheteur :

- CENTRE HOSPITALIER PONT DE VEYLE
- Marie Croisier
- impasse de la biscuiterie
- 01290 PONT DE VEYLE
- Responsable des achats : Stéphanie Quichon
- Téléphone : 03 85 36 23 50
- Courriel : stquichon@ch-avs.fr

Recours

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution des dispositions ci-dessus, les parties essaieront de régler à l'amiable des litiges pouvant s'élever entre elles.

Toutefois, dans l'hypothèse où un accord ne pourrait intervenir, il est fait attribution de juridiction au tribunal

29/04/2025

administratif : Lyon